

CAI
ER
C168
8¹⁴
1990
DOCSC1

CANAD EXPORT

LATEST ISSUE
DERNIER
NUMERO

Vol.8, No. 14

4 septembre 1990

Moins de permis d'exportation seront exigés

De nouveaux changements à la Liste de contrôle des exportations du Canada (LCE) réduiront de 40 pour cent le nombre des permis d'exportation exigés des entreprises canadiennes. Les articles exemptés comprendront la plupart des ordinateurs personnels, une grande variété de composants électroniques, certains équipements de télécommunication et 25 autres articles. Ces changements ont été approuvés le 1er juillet dernier par le Comité de coordination des contrôles stratégiques multilatéraux à l'exportation (COCOM). Pour appliquer ces contrôles, on utilise actuellement une Liste de contrôle révisée des exportations canadiennes, approuvée le 26 juillet par

DANS CE NUMÉRO

<i>Sanctions contre l'Irak.....</i>	<i>2</i>
<i>Bulletin Libre-échange: Agriculture... 3</i>	<i>3</i>
<i>Débouchés commerciaux.....</i>	<i>4</i>
<i>Foires et missions : Moyen-Orient.....</i>	<i>9</i>
<i>Colloque sur l'Anase.....</i>	<i>10</i>

d'ajouter M. Crosbie, "nos entreprises spécialisées dans ce domaine deviendront plus compétitives sur les principaux marchés du monde entier."

Le Canada a joué un grand rôle dans les négociations du COCOM qui ont amené ces changements, et s'est fermement prononcé en faveur d'une plus grande liberté des échanges avec l'Europe de l'Est de l'URSS. D'autres négociations du COCOM sont prévues pour cet automne et devraient entraîner la suppression d'autres produits de haute technologie de la LCE et de la liste du COCOM.

M. Clark a souligné que les changements apportés à la liste canadienne n'affectent en rien les contrôles imposés actuellement aux exportations d'équipements militaires ou aux autres exportations destinées à l'Afrique du Sud. Les contrôles seront main-

tenus pour les exportations vers l'Afrique du Sud.

L'autre grand changement apporté à notre système de contrôle concerne l'introduction d'un Permis d'exportation général, applicable aux échanges entre le Canada et d'autres pays membre du COCOM. Ce dernier comprend les pays de l'OTAN (excepté l'Islande), ainsi que le Japon et l'Australie.

Le nouveau Permis d'exportation général permettra aux exportateurs d'expédier vers ces pays la plupart des marchandises industrielles contrôlées sans devoir obtenir un permis d'exportation individuel; il leur suffira d'indiquer sur leurs documents d'exportation qu'ils exportent des marchandises assujetties aux contrôles à l'exportation du Canada. Une déclaration semblable de l'importateur, spécifiant qu'il a reçu des marchandises soumises aux contrôles, sera également annexée. Le nouveau système, appelé Commerce intro-COCOM, a pris effet le 13 août 1990, et supprimera l'obligation d'obtenir 3000 permis d'exportation chaque année.

Pour obtenir d'autres renseignements, communiquer, à Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, avec Michael Fine, de la Direction des contrôles à l'exportation (ESE), 125, promenade Sussex, Ottawa K1A 0G2. Tél. : (613) 996-2387. Télécopieur : (613) 996-9933.

Le Japon : partenaire d'importance croissante

Voir pages 5 à 8

le gouvernement canadien. Les changements prennent effet immédiatement.

L'apaisement notable des tensions est-ouest permet au COCOM, dont le Canada fait partie, d'éliminer un grand nombre de produits de sa liste de contrôle.

"Le but de ces changements est de favoriser les échanges avec l'URSS et l'Europe de l'Est en supprimant une masse de formalités pour nos exportateurs, a déclaré le ministre des Affaires extérieures Joe Clark. Il sera ainsi plus facile, pour les Canadiens, de s'engager plus à fond dans la passionnante entreprise de reconstruction qui s'accomplit dans cette région."

"Autre but des changements apportés à la liste de contrôle des exportations", selon les ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, : "faciliter les échanges de haute technologie parmi les pays de l'Ouest. "Ainsi",

Octobre est le mois du commerce extérieur du Canada

Comprendre l'importance du commerce pour tous les Canadiens, tel est le thème du Mois du Commerce extérieur du Canada, qui débute le 1er octobre à Halifax.

Le commerce représente trois millions d'emplois pour nos compatriotes et un tiers de notre production nationale. Le Canada occupe le septième rang

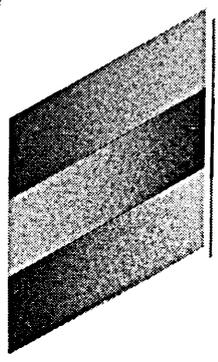
dans le monde pour les échanges, et génère près de 30 pour cent de son produit national brut.

On a modifié le nom de cet événement, qui était jusqu'ici le Mois canadien de l'exportation, afin de mieux traduire l'importance de tous les as-

Suite à la page 2 : OCTOBRE

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTRE
28 10--
Affaires extérieures
Commerce extérieur Canada



Canada